

Les échos du Conseil de Faculté

Mardi 16 avril a été réuni le Conseil de Faculté (formation plénière).

Plusieurs points de scolarité ont été abordés : année de césure, mesures transitoires liées à l'application en L1 de la réforme de la Licence, modifications concernant les modalités de contrôle des connaissances en L2 droit et gestion, placement anticipé des TD avant les vacances d'été (objectif 80%), modifications d'arrêtés en M2 et en FOAD, grille des équivalences avec les systèmes de notation étrangers, permutation opérée entre plusieurs collègues en S5.

Sur proposition du PR Lukas Rass-Masson, directeur de l'European School of Law, la maquette du MINTEC a fait l'objet de certaines modifications qui s'inscrivent dans le projet de restructuration de l'ESL et le projet de délocalisation de ce diplôme à Athènes (convention avec le New York college d'Athènes) a été approuvé.

Résultat de discussions préalables qui ont eu lieu sous l'égide de l'IFR, avec participation de la DROP et du VP de la commission recherche, deux conventions ont été adoptées permettant une meilleure intégration des enseignants-chercheurs juristes de l'Institut National Universitaire Champollion dans nos Centres de recherches.

Le PR Isabelle Poirot-Mazeres a évoqué le projet de création (rentrée 2020) d'un cursus droit et santé qui est en discussion avec nos collègues de la Faculté de médecine. Le Conseil a approuvé la démarche et une équipe est mise en place pour élaborer un projet, avec des enseignements en ligne. La passerelle qui existe depuis dix ans et permet à des étudiants venus de PACES et CPGE ayant obtenu la moyenne d'entrer directement en L2 droit serait maintenue.

Notre collègue Elodie Woock a présenté les activités du département activités Physiques et Sportives auxquelles participent nombre d'étudiants en droit.

Plusieurs subventions ont été votées au profit d'associations étudiantes.

Parmi les dossiers en cours, la question de la réforme des bonifications a été abordée : maintien de la prise en compte des bonifications pour l'admission, maximum de deux fois 2% par semestre, élargissement aux activités culturelles. Les commissions Parcoursup sont au travail avec une augmentation des vœux à traiter (de l'ordre de 14%) et la reconnaissance du caractère sélectif des parcours de l'ESL, la mise en place d'une commission supplémentaire pour la L1 FOAD.

Le PR Marc Nicod a évoqué le nouveau dispositif d'évaluation des formations qui est officiellement lancé et concerne, dès cette année, les M1.

Sont lancés également officiellement les conseils de perfectionnement mis en place : un pour la Licence et un par mention de Master ainsi que les syllabi qui seront à renseigner d'ici le 15 juin pour une mise à disposition rapide.

La procédure d'auto-évaluation suit son cours et tous les collègues qui y participent sont chaleureusement remerciés.

Philippe Nélidoff, Doyen de la Faculté de droit et science politique